|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| haut_commissariat_dts_homme_cle01868e |   |   |  |

**Atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires**

**des États membres de l’OIF dans le processus de l’EPU**

**Palais des Nations, Salle XX**

**Genève, 5-6 septembre 2022**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Allocution de Mahamane Cisse-Gouro, Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme, HCDH**

Monsieur le Président du Groupe des Ambassadeurs francophones à Genève,

Monsieur le Représentant Permanent de l’Organisation internationale de la Francophonie à Genève,

Monsieur le Secrétaire général parlementaire de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Monsieur le Secrétaire général de l’Union interparlementaire,

Excellences, Honorables membres des Assemblées Nationales et des Sénats,

Mesdames et Messieurs,

J’aimerais, au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH), vous souhaiter la bienvenue à cet atelier que nous organisons en partenariat avec l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l’Assemblée Parlementaire de la Francophonie et l’Union Interparlementaire.

Le HCDH se réjouit du partenariat croissant et stratégique avec l’OIF, institution fondée sur le partage de la langue française et de valeurs communes.

Une feuille de route commune entre le HCDH et l’OIF envisage des actions conjointes en matière de droits de l’homme visant essentiellement à renforcer les systèmes nationaux de promotion et de protection au sein des Etats membres de la Francophonie. En outre, ensemble nous avons organisé des séminaires sur l’EPU, dont le sixième débutera demain dans cette même salle.

Mesdames et Messieurs,

Le suivi du séminaire organisé à Dakar en 2018 s’est essentiellement focalisé sur le renforcement des capacités des parlementaires, pour assurer une évaluation et une mise en œuvre effective des recommandations de l’EPU. C’est dans ce cadre que nous avons organisé quatre ateliers en vue de renforcer les capacités des parlementaires dans le processus de l’EPU. Un guide pratique sur le rôle du parlement avant, pendant et après l’EPU, a été élaboré ainsi qu’une plateforme destinée à faciliter l’échange des documents et des bonnes pratiques et la mise en réseau des parlementaires sur l’EPU.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| En effet, un rôle accru des parlements dans le domaine des droits de l’homme peut largement contribuer à améliorer la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l’homme. C’est ainsi que  |  |  |

le Conseil des droits de l’homme, dans sa résolution 35/29 de 2017, a encouragé les États à promouvoir la participation des parlements à toutes les étapes du processus de l'EPU. Cette implication va du processus de consultation du rapport national à la mise en œuvre des recommandations acceptées par l’Etat examiné. C’est le lieu de relever que nous avons noté avec une grande satisfaction que cette participation s’est encore renforcée pendant le troisième cycle de l’EPU.

Honorables membres des parlements,

Le 3ème cycle de l'EPU s'est achevé en juillet 2022 lors de la 50ème session du Conseil des droits de l'homme. Il est heureux de constater que pendant ce cycle, la plupart des États ont reçu et soutenu un plus grand nombre de recommandations par rapport aux cycles précédents. En outre, dans de nombreux pays, le rôle des parlementaires a été essentiel pour soutenir la mise en œuvre des recommandations précédentes, notamment en promouvant des réformes législatives et en votant en faveur des dotations budgétaires adéquates pour leur mise en œuvre.

Le 4ème cycle de l’EPU, qui débutera en novembre, sera l'occasion de renforcer la mise en œuvre des recommandations de l’EPU au niveau national avec la participation accrue des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile. C’est ainsi qu’entre autres, en s'appuyant sur les leçons apprises lors des cycles précédents, nous comptons sur le présent atelier pour faire des suggestions afin de tirer davantage parti de la contribution des différentes parties prenantes, notamment des parlementaires, pour assurer une mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU.

Notre espoir est que cet atelier débouche sur une plus grande implication des parlementaires, en amont et en aval, dans le processus de l’Examen périodique universel et dans le travail des autres mécanismes des droits de l’homme afin de contribuer à une plus grande jouissance des droits de l’homme dans vos pays respectif.

Honorables membres des parlements,

Vous conviendrez avec moi que les défis actuels du monde exigent une implication majeure de la part de tous les acteurs – tant au niveau national qu’international - Ce n’est qu’en travaillant ensemble –- en synergie et dans la complémentarité -- que nos efforts porteront des fruits.

Sur ce, je souhaite plein succès a vos travaux et vous remercie de votre aimable attention.